

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 DECEMBRE 2023**

**Présents** : M. LORTON Nicolas, Mme LELIEVRE Nathalie, Mme SEURRE Fabienne, Mme BERNIGAUD Elodie, , Mme CARL Véronique, Mme LAUTISSIER Nicole. Mme MARINGUE Céline, M. PICHARD Bruno, M. KLEINGAERTNER Robert, Mme PETIT Agnès M. CHAUVOT Julien, M. MOREAU Nicolas, Mme ETIENNE Bouchra

**Absents excusés** : Mme BOUTON Christelle  
M. GILOT Cédric qui a donné procuration à M. LORTON Nicolas  
Mme RAVIER Béatrice qui a donné procuration Mme SEURRE Fabienne

**Absents** : M. VERNUSSE Michel, M. MATHIAS Jean-Marc, M. BERLAND Emmanuel.

M. PICHARD Bruno est nommé secrétaire de séance

La séance est ouverte à 20h00

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – APPROBATION PV DE LA RÉUNION PRÉCEDENTE
- 2- TARIFS 2023
- 3- ADMISSIONS EN NON VALEUR
- 4 – RÈGLEMENT MILLE CLUB
- 5 – RETRAIT ATD
- 6 – PARTICIPATION DU SERVICE DES EAUX AUX FRAIS DE PERSONNEL
- 7 – REMBOURSEMENT SINISTRES
- 8 – TRANSFERT DELAISSÉS DE VOIRIE
- 9 – SUBVENTION PRÉVENTION ROUTIÈRE
- 10 – TRAVAUX EN RÉGIE
- 11 – OUVERTURE DE CRÉDITS AVANT VOTE DES BP 2024
- 12 – DEMANDES DE SUBVENTIONS TRAVAUX 2024

**QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**  
**DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**  
**INFORMATIONS DIVERSES**

**1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE**

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2023 dont une copie a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour. Le procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2023 est approuvé par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

**2- TARIFS 2024**

Considérant qu'il y a lieu chaque année de maintenir ou de modifier les divers tarifs, Monsieur le Maire propose au Conseil les évolutions tarifaires, préconisées par la commission des finances en sa réunion du 25 novembre 2023, suivantes :

### Budget assainissement :

- Contrôle assainissement dans le cadre d'une vente : 150 € HT
- Tarif contre visite sous 1 mois : 50 € HT

### Vente de terre :

- 6 €/T de terre non livrée avec un minimum de 5 T
- 10 € T/ de terre livrée avec un minimum de 5 T

Monsieur le Maire propose que ces recettes concernant la vente de terre soient entièrement versées au CCAS, qui émettra les titres de recettes correspondants.

Tarif de l'heure de main d'œuvre du personnel communal pour les réparations en cas de dégâts sur les biens : 45 €

Tous les autres tarifs restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions qui seront effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Tarifs 2025 Salles communales :

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal les évolutions tarifaires relatives à la location des salles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, préconisées par la commission des finances pour faire face à l'inflation qui impacte l'énergie et d'autres postes de dépense.

### **HABITANTS/ ASSOCIATIONS DE PALINGES**

DESIGNATION	UTILISATEUR	MILLE CLUB	ANNEXE	SALLE POLYVALENTE	SALLE ESPACE
LOCATION 1 JOURNEE L/m/m/j/v	PARTICULIER ASSOCIATION	85 €/1 jour	105 €/1 jour	EXCLU	400 € du vendredi 14h00 au lundi matin 9h00
LOCATION Week-End Du samedi 9h00 au lundi 9h00	PARTICULIER ASSOCIATION	160 €/2 jours	190 €/2 jours	EXCLU	SONO 30 €
LOCATION Week-End Du Vendredi 14h00 au lundi 9h00	PARTICULIER ASSOCIATION	190 €	EXCLU	EXCLU	SONO+VIDEO 60 € 170 € /journée (M.M.J) 9h00 à 22h00 et exceptionnellement quand la salle n'est pas louée le week- end
CONCOURS DE CARTE LOTOS					

TENUES BUREAU POUR RANDONNEE VEILLEES	ASSOCIATION	85 €	125 €	EXCLU
REUNIONS A.G.	<b>ASSOCIATION</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>	EXCLU
VIN D'HONNEUR	ASSOCIATION	65 €	75 €	EXCLU
FOIRE/ EXPOSITION DE PALINGES	ASSOCIATION	75 €	345 € (SI DEROGATION DE LA COMMISSION DE SECURITE)	

### EXTERIEUR A LA COMMUNE

DESIGNATION	UTILISATEUR	MILLE CLUB	ANNEXE	SALLE ESPACE
LOCATION 1 JOURNEE L/m/m/j/v	PARTICULIER ASSOCIATION	105 €/1 jour	155 €/1 jour	470 € du vendredi 14h00 au lundi matin 9h00  SONO 30 €  SONO+VIDEO 60 €  240 € /journée (M.M.J) 9h00 à 22h00 exceptionnellement quand la salle n'est pas louée le week-end
LOCATION Week-End Du samedi 9h00 au lundi 9h00	ASSOCIATION PARTICULIER	200 €/2 jours	250 €/2 jours	
LOCATION Week-End Du Vendredi 14h00 au lundi 9h00	PARTICULIER ASSOCIATION	240 €	EXCLU	
CONCOURS DE CARTE LOTOS TENUES BUREAU POUR RANDONNEE VEILLEES	ASSOCIATION SOCIETE	105 €	185 €	
REUNIONS A.G.	PARTICULIER ASSOCIATION	95 €	105 €	
VIN D'HONNEUR	ASSOCIATION	95 €	115 €	

FORFAIT LOCATION VAISSELLE POUR ANNEXE ET ESPACE : 15 € + casse ou perte  
en supplément

PERTE CLES SALLE ESPACE : 1 700 €

PERTE CLES SALLE ANNEXE ET POLYVALENTE : 750 €

Conditions de location : Attestation d'assurance à remettre 1 mois avant la remise des clefs, montant total de la location à verser à la réservation,

Considérant que les salles peuvent être louées 1 an à l'avance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS accepte ces propositions qui seront effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la réservation des salles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **3- ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire fait part au Conseil des demandes d'admission en non-valeur par la perception pour la commune, le service des eaux et le service de l'assainissement.

Budget commune : une somme de 108.98 €

Budget du service des eaux : une somme de 136.21 €

Budget du service de l'assainissement : une somme de 166.69 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose d'admettre en non-valeur :

- Pour le budget de la Commune : une somme de 108.98 €
- pour le budget du Service des Eaux : 136.21 €
- pour le budget du Service Assainissement : 166.69 €

Les crédits existent au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » des différents budgets.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les sommes admises en non-valeur restent automatiquement récupérables par les services du Trésor Public lorsque la situation des intéressés vient à changer.

### **4 – RÈGLEMENT MILLE CLUB**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à une plainte d'une riveraine auprès de l'ARS, il y a lieu d'interdire toute sonorisation dans la salle du Mille Club. Aussi, Monsieur Cédric GILOT, 1<sup>er</sup> adjoint, a rédigé le règlement du Mille Club en ce sens.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le règlement ci-joint annexé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, accepte le règlement proposé qui sera affiché à la salle du Mille Club et remis aux utilisateurs.

### **5 – RETRAIT ATD**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a adhéré à l'Agence Technique Départementale par délibération du 04 juin 2009. Force est de constater que la commune ne fait jamais appel aux prestations de l'ATD par rapport au coût financier de l'adhésion.

Considérant l'article 6 des statuts « sortie » précisant « à titre exceptionnel, les adhérents peuvent demander leur retrait de l'agence dans un délai d'1 mois à compter de la notification aux collectivités membres de la délibération modifiant les statuts. Dans ce cas, le retrait prend

effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante », le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité de se retirer de l'ATD, le retrait prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **6 – PARTICIPATION DU SERVICE DES EAUX AUX FRAIS DE PERSONNEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au départ à la retraite de Mme VIROT au 31 décembre 2023, le secrétariat du service de l'eau sera assuré par Mme MUNIER pour l'administration et la comptabilité. Aussi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le service de l'eau participera à hauteur de 1/6 plein temps du salaire de Mme MUNIER, somme qui sera à reverser au budget de la commune auquel elle est affectée.

Le coût des astreintes demeure inchangé, le service de l'eau en assumant 1/3 par reversement annuel au budget de la commune de la somme qui y correspond.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les diverses participations que le service de l'eau reversera au budget communal. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents s'y rapportant.

## **7 – REMBOURSEMENT SINISTRES**

### **Sinistre Bourg de Palinges**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un sinistre survenu début novembre au Bourg de Palinges occasionnant la casse de 2 poteaux vers la fontaine. Monsieur le Maire propose donc de répercuter à Madame LEUREAUD Béatrice, le coût des réparations soit la somme de 236.54 € pour le remplacement des 2 poteaux et 45 € pour les frais de personnel liés au dit remplacement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de procéder à la mise en recouvrement.

### **Sinistre Route de la Chassigne**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agriculteur a endommagé le panneau de signalisation « Route de la Chassigne » lors du broyage des haies. Monsieur le Maire propose donc de répercuter à M. BUISSON Emmanuel, le coût des réparations soit la somme de 216 € pour le remplacement du panneau et 45 € pour les frais de personnel liés au dit remplacement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de procéder à la mise en recouvrement.

## **8 – TRANSFERT DELAISSÉS DE VOIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au dévoiement de la RD 52, dans le cadre du projet de création de la RCEA, le Conseil Départemental propose au Conseil Municipal de transférer le délaissé de voirie qui correspond à environ 130 ml de l'ancien tracé de la RD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise ce transfert.

## **9 – SUBVENTION PRÉVENTION ROUTIÈRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la classe de CM2 du groupe scolaire LES PASTELS s'est inscrite au passage de la piste d'éducation routière pour l'année scolaire 2023/2024. Cette inscription est conditionnée par le versement, par la collectivité, d'une subvention de 150 € à l'association Prévention Routière, comité de S&L.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention de 150 € à l'association Prévention Routière, comité de S&L et dit que cette somme sera inscrite au budget 2024 de la Commune.

## **10 – TRAVAUX EN RÉGIE**

### 10 - 1 TRAVAUX EN REGIE 2023 BUDGET COMMUNE :

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est possible de décider du transfert de dépenses de fonctionnement réalisées en régie, en fin d'exercice en investissement, ce qui permet la valorisation du patrimoine.

Peuvent être transférés pour 2023 : un total d'environ 20 300 € pour travaux dans le bâtiment MARTINON, travaux de voirie, travaux dans nouveau local de rangement stade, dans mille club, dans mairie, dans nouvelle bibliothèque, dans le cabinet médical et rénovation classes maternelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les transferts proposés et de modifier les crédits comme suit :

SECTION EXPLOITATION RECETTES : C/722/042 :	+ 20 300 €
SECTION EXPLOITATION DEPENSES : C/023 :	+ 20 300€
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES : C/ 021 :	+ 20 300 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2138/40 :	+ 13 200 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/21312/040 :	+ 2 300 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2152/040 :	+ 900 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/21311/040 :	+ 2 500 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/21318/040 :	+ 1 400 €

### 10 – 2 TRAVAUX EN REGIE 2023 BUDGET SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est possible de décider du transfert de dépenses de fonctionnement réalisées en régie, en fin d'exercice en investissement, ce qui permet la valorisation du patrimoine.

Peuvent être transférés pour 2023 : un total d'environ 33 000 € concernant des travaux sur conduite eau aux lieudits «grattards/Joux/Buisson Laroze » et travaux sur extension du bâtiment de la station des eaux à corbary.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'accepter les transferts proposés et de modifier les crédits comme suit :

Section d'exploitation recettes C/722/042 : + 33 000 €  
Section d'exploitation dépenses C/023 : + 33 000 €  
Section d'investissement recettes : C/021 : + 33 000 €  
Section d'investissement dépenses : C/21531 /040 : + 4 500 €  
Section d'investissement dépenses : C/21351/040 : + 28 500 €

## **11 – OUVERTURE DE CRÉDITS AVANT VOTE DES BP 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'avant l'établissement du BP en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023. Chacun doit comprendre que cette autorisation est absolument nécessaire pour pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente.

### 1 - BUDGET COMMUNE

Il est proposé :

- à l'opération d'équipement n° 601 acquisition matériel : 20 000 €  
soit C/2188 : 10 000€  
C/2158 : 5 000 €  
C/21578 : 5 000 €

- à l'opération d'équipement n° 602 réparations bâtiment communal : 20 000 €  
Soit C/21311 : 5 000 €  
C/21318 : 5 000 €  
C/2138 : 5 000 €  
C/21312 : 5 000 €

- à l'opération d'équipement 151 aménagements divers : 20 000€  
Soit C/2151 : 20 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte.

### 2- BUDGET SERVICE DES EAUX

Il est proposé :

- 21 000 € au C/21 immobilisations corporelles (réseaux, matériels) soit  
- C/21531 : 11 000 €  
- C/2157 : 5 500 €  
- C/21561 : 4 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte.

### 3- BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Il est proposé :

- 25 000 € au C/21 immobilisations corporelles (réseaux, matériels) soit  
C /218 : 15 000€

C/2158 : 10 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte.

## **12 – DEMANDES DE SUBVENTIONS TRAVAUX 2024**

### SUBVENTION DETR-DSIL 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de travaux de réparation du pont sur la Bourbince à Varennes et du pont sur le faux bras de la Bourbince à Varennes

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR-DSIL 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de de réparation du pont sur la Bourbince à Varennes et du pont sur le faux bras de la Bourbince à Varennes

- sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR-DSIL 2024 et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

### SUBVENTION CEREMA 2024

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du CEREMA dans le cadre du Programme National des Ponts (PNP) 2024 pour les travaux de réparation du pont sur la Bourbince à Varennes et du pont sur le faux bras de la Bourbince à Varennes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du CEREMA dans le cadre du Programme National des Ponts (PNP) 2024 et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

### APPEL A PROJET 2024

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à Projets Territoires 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention du Département dans le cadre de l'Appel à Projets Territoires 2024 et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

Aucune question n'a été reçu en mairie

## **DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**



**DECISION N°42 du 14 NOVEMBRE 2023**  
**VENTE DIVERS MATERIELS BUDGET DES SERVICES DES EAUX**

➤ DECIDE de vendre à SARL RAVIER de SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE pour la somme de 162 €, 1080 kg de divers matériels mis au rebut.

**DECISION N°43 du 15 NOVEMBRE 2023**  
**COMMANDE BORNAGE PHASE III LOTISSEMENT HAMEAU DU CHAMP BREZAT**

➤ DECIDE de passer commande à M. Pierre BOUVIER – géomètre expert – à MONTCEAU-LES-MINES pour le bornage de la phase III du lotissement Hameau du champ brézat pour la somme de 2 705 € HT.

**DECISION N°44 du 20 NOVEMBRE 2023**  
**COMMANDE GEDIMAT CHARBONNIER**

➤ DECIDE de passer commande à GEDIMAT CHARBONNIER sis à CHAROLLES pour le matériel nécessaire à la construction d'un local au stade pour la somme de 2025.36 € HT

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.**